



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_023

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation : **2 OCTOBRE 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	07	07
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PEDOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Vente du véhicule communal

M le Maire informe le conseil municipal,

Conformément à la convention d'achat & d'utilisation signé entre nos deux communes, les mairies souhaitent pouvoir mettre en vente le véhicule communal dont on n'a plus l'utilisation de sa fonction frigo.

Un particulier a proposé un rachat à 4 000€. La mairie de Canté se chargera de faire nettoyer le camion et de faire établir le contrôle technique nécessaire à la vente.

La vente fera l'objet d'une annexe à la convention signée le 04/05/2023 pour la mairie de Labatut et le 09/05/2023 pour la mairie de Canté, annulant ainsi cette dernière.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente de vente du véhicule communal au prix de 4 000€

MANDATE Monsieur le Maire pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPIY	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 13 octobre 2025

